

## Communiqué de presse

# Face à la sécheresse, les entreprises de l'eau appellent à la sobriété de tous les usagers

Alors que certains territoires connaissent ponctuellement des inondations, la sécheresse touche déjà ailleurs 26 départements. Ces derniers sont d'ores et déjà soumis à des restrictions d'usage, et le manque d'eau menace d'ici à la fin de l'été une grande partie du territoire national. Les entreprises qui distribuent l'eau potable à 60% des Français appellent tous les usagers (agriculteurs, industriels, services publics et leurs consommateurs) à la sobriété.

## 2019, bis repetita?

Après deux ans de recharge satisfaisante des nappes d'eau souterraines, leur état est aujourd'hui préoccupant en plusieurs endroits (Côte d'Azur, Provence, Bas-Dauphiné, Vendée, Charentes, Maine, Touraine...), du fait d'un fort déficit de précipitations (-19%) entre septembre 2021 et avril 2022, comparable à celui enregistré en 2019. La première quinzaine de mai 2022 fut même, en certains endroits, la plus déficitaire en précipitations depuis 1958, selon Météo France.

Cette situation fait écho à celle de l'été 2019, au cours duquel les tensions sur les ressources étaient telles que 88 départements avaient été soumis à des restrictions d'usage et qu'un approvisionnement en eau potable par camions citernes avait été mis en place dans plusieurs communes rurales.

Ne pas revivre ces situations problématiques pour l'alimentation en eau de la population et pour les activités économiques (agricoles, industrielles, touristiques ...) **impose d'anticiper**. Pour cela, les fondements des constats et des prévisions établis au niveau national au sein du Comité d'anticipation et de suivi hydrologique (CASH) doivent trouver un prolongement dans des actions de court et de long termes, sous l'impulsion de l'Etat, dans l'ensemble des territoires, pour l'ensemble des acteurs de l'eau et des usagers.

#### Des actions indispensables à mettre en œuvre par tous les usagers

La Fédération professionnelle des entreprises de l'eau appelle aux actions indispensables suivantes pour préserver durablement la ressource dans le contexte du dérèglement climatique.

#### De la part :

- 1. **du monde agricole**, important consommateur d'eau, pleinement mobilisé à l'occasion du Varenne agricole de l'eau et du changement climatique (2021) pour répondre à cet enjeu et poursuivre ses efforts de sobriété. Pour en mesurer les progrès, une meilleure comptabilisation des volumes prélevés par les agriculteurs est indispensable.
- 2. des consommateurs-usagers, dont 2/3 d'entre eux craignent de manquer d'eau dans leur région (Source : « Les Français et l'eau 2021 », CIEAU). La FP2E relaiera la campagne de sensibilisation du grand public aux économies d'eau, prévue par le Centre d'information sur l'eau au cours de l'été 2022.
- 3. de l'Etat et des collectivités territoriales, par une planification de la politique de l'eau volontariste, ciblée et décloisonnée, à la hauteur de la nouvelle donne climatique. Alors que le gouvernement a annoncé le 29 avril dernier qu'il relèverait de 100 millions d'euros le plafond de dépenses des agences de l'eau dans le cadre du Plan

sécheresse (une aide destinée à préserver la ressource en soutenant les collectivités territoriales et en accompagnant les filières agricoles), d'autres actions doivent être mises en œuvre face l'enjeu spécifique de la préservation quantitative de la ressource :

- la mise en place d'interconnexions, là où la fragilité d'un captage peut être compensée par la capacité et l'accessibilité d'un autre.
- o le renforcement de la digitalisation des services : il permettra une nouvelle étape dans la sobriété des prélèvements d'eau (détection des fuites avant et après compteurs, maîtrise des consommations, structures tarifaires saisonnières).
- o l'accélération de la mise en œuvre des Solutions fondées sur la Nature (préserver les zones humides, désimperméabiliser), dont l'efficacité est attendue sur le long terme, et des solutions hybrides associant ces dernières à celles apportées par la technologie (recharge de nappes, réutilisation des eaux usées traitées en certains cas, dépollution des eaux...).

### Les entreprises de l'eau mobilisées face à la sécheresse

Les entreprises de l'eau seront mobilisées aux côtés des collectivités territoriales qui leur font confiance pour mettre en œuvre des actions préventives immédiates et pour informer et sensibiliser les consommateurs. Là où elles existent, les interconnexions permettront une solidarité territoriale en soulageant les services les plus en tension. Dans les services dotés de télé-relevés, des structures tarifaires saisonnières pourront être mises en œuvre, sur décision de la collectivité, pour encourager une consommation responsable de l'eau lors de périodes de crise.

« La sécheresse de ce printemps 2022 rappelle l'importance cruciale de la préservation de la ressource en eau et la nécessité d'une action collective résolue pour y parvenir. Agir en temps de crise ne suffit pas, anticiper s'impose, par une volonté politique nationale affirmée encourageant les indispensables investissements locaux dans les territoires à risques. », commente Maximilien Pellegrini, Président de la FP2E.

A propos de la FP2E: elle regroupe les entreprises assurant la gestion des services d'eau et d'assainissement en France, après mise en concurrence. Ses adhérents sont: Saur, Société des Eaux de Fin d'Oise, Sogedo, Suez et Veolia. En cohérence avec sa Raison d'être, l'objectif de la FP2E est d'apporter aux différentes parties prenantes (élus, représentants des consommateurs, responsables de l'autorité publique, ONGs, journalistes), un éclairage professionnel sur les thématiques des métiers de l'eau, en particulier les enjeux émergents au plan sanitaire et de l'adaptation au changement climatique.